La loi 101 au cégep

Accroître la force de francisation du réseau collégial



Mémoire du Regroupement pour le cégep français

présenté dans le cadre de la consultation

« L'avenir de la langue française »

Avril 2023

Sommaire

Le Regroupement pour le cégep français est composé d'enseignants du collégial désireux d'agir pour préserver le français comme langue commune du Québec.

Le présent mémoire promeut l'application de la loi 101 à l'ordre d'enseignement collégial en tant que principale mesure à adopter pour renverser la dynamique d'anglicisation de Montréal et du Québec. Nous présentons ici des arguments pour montrer que cette mesure réintégrerait un nombre important de francophones et d'allophones dans l'enseignement en français.

Nous soutenons que la fréquentation d'un cégep français augmente fortement la propension à vivre durablement en français. Le choix de l'université, le travail, l'intégration des allophones, la vie dans l'espace public, la consommation culturelle, et la recherche en milieu collégial sont pris en considération.

Nous concluons que le réseau collégial a marqué l'histoire socioéconomique du Québec, et qu'il peut encore le faire pour la préservation du français.

Introduction

Qui sommes-nous ?

Le Regroupement Pour le cégep Français a été fondé en janvier 2021 par des professeurs de cégep désireux de protéger le français comme langue commune du Québec. Il nous a semblé tout naturel d'inviter nos syndicats locaux à agir pour la préservation du français. Tout d'abord, des motions syndicales ont été adoptées pour dénoncer le surfinancement du Collège Dawson, dont la domination aurait été renforcée par un cadeau de plus de 100 millions de dollars en fonds publics, alors que les cégeps en région sont sous-financés. À l'automne 2021, nous avons déposé un mémoire à l'Assemblée nationale pour réclamer l'extension de la loi 101 au cégep[1]. En mai 2022, deux jours après l'adoption du PL96, nous avons réitéré à l'Assemblée nationale du Québec notre résolution à soutenir cette mesure[2]. Nous avons alors lancé un appel afin que tous les partis politiques prennent position en ce sens. Notre détermination n'a pas fléchi depuis. Au fil des mois, 41 institutions collégiales ont successivement pris position pour la loi 101 au cégep[3]. La FNEEQ-CSN s'est jointe au mouvement, puis la FEC-CSQ et, ensuite, l'AQPF[4]. Nous pensons que l'extension de la loi 101 au cégep est la suite logique de la loi 96, et, plus globalement, une mesure essentielle à la préservation du français comme langue commune du Québec.

---

[1] https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_177611&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz

[2] https://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/activites-presse/AudioVideo-95361.html?fbclid=IwAR3bPMBFcRqpd2goU9LWde132fnafbmkS9wx3NAa5ZcB8I7MmBIpfDBzaN8

[3] Voir le tableau des prises de position syndicales en annexe.

[4] Association Québécoise des Professeurs de Français

L'extension de la loi 101 au cégep est la principale mesure capable de freiner le déclin du français au Québec.

Comment la loi 101 au cégep peut-elle freiner le déclin du français ? Il s'agit de l'une des rares mesures qui soit à la fois réaliste, efficace à court terme, et capable d'avoir un effet sur l'ensemble de la société québécoise. Accepter que les cégeps anglais continuent d'être détournés de leur mission, soit servir la communauté anglophone, pour recevoir également francophones et allophones signifie laisser l'anglicisation du Québec progresser. Il faut savoir que le bilinguisme a littéralement explosé ces dernières années chez les jeunes francophones : ils sont maintenant bilingues à 80,9 % sur l'île de Montréal, davantage que les jeunes anglophones (77,9 %)[5]. Les universitaires francophones québécois sont bilingues à 77,6 %. Ceux de la région métropolitaine de Montréal, à 87,2 %[6]. L'idée qu'il faudrait aller au cégep anglais pour apprendre la langue de Shakespeare est un mythe. En revanche, l'effet anglicisant des cégeps anglais est bien réel : par exemple, on sait que les allophones et les francophones qui les fréquentent iront dans une forte majorité à l'université en anglais[7], et qu'ils ont 12 fois plus de chances de travailler en anglais[8]. Il ne faut pas se laisser décourager par ces constats négatifs. C'est pourquoi nous souhaitons ici mettre de l'avant l'effet francisant des cégeps français.

[5] https://fredericlacroix.quebec/2022/05/16/le-probleme-cest-le-francais/
[6] Lacroix, Frédéric, *Un libre choix? Cégeps anglais et étudiants internationaux : détournement, anglicisation et fraude,* MQF, 2021, p. 136
[7] Sabourin, Patrick, Dupont, Mathieu et Bélanger, Alain, *Analyse des facteurs orientant les francophones et les allophones dans le choix d'un cégep sur l'île de Montréal*, Rapport de l'IRFA, 2010, p.41
[8] https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220405/cg-b001-fra.htm

La loi 101 aurait pour effet immédiat de replonger dans la langue commune plus de 20 000[9] francophones et allophones qui étudient actuellement en anglais. C'est l'équivalent de 25 cégeps de la taille du cégep de La Pocatière[10]. Il faut ajouter à cela plus de 2000 professeurs francophones qui travaillent dans les cégeps anglais et environ le même nombre d'employés de soutien, de cadres et de professionnels. En 2007, on évaluait à 3500 le nombre de nouveaux inscrits que la loi 101 ramènerait vers le français[11]. Comme le nombre de francophones et d'allophones s'est considérablement accru depuis ce temps, le nombre de ces derniers qui seraient réintégrés dans le français langue commune par la loi 101 au cégep serait encore plus important aujourd'hui.

Ajoutons qu'il s'agit des étudiants à la plus forte cote R, inscrits en majorité au préuniversitaire[12]. Il s'agit donc de futurs travailleurs qui occuperont des postes payants et influents dans la société québécoise de demain. De plus, les cégeps anglais dispensent une formation générale moins exigeante[13]. Il est en effet démontré que les attentes minimales pour la réussite des cours de formation générale dans les cégeps anglais sont significativement plus basses, et expliquent au deux tiers l'avantage des collèges anglophones en matière de taux de diplomation. Ainsi, les étudiants francophones et allophones tout à la fois s'anglicisent et reçoivent une formation au rabais, alors que ce sont les étudiants les plus forts. Leur retour

[9] https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/sur-le-vif/episodes/654775/rattrapage-du-vendredi-16-septembre-2022?fbclid=IwAR2X-8UsvcMIWsA2CEXe6UBLr3wGAPZW0WGX5PEbXOMHTcXk7oKubA7ZgjU

[10] https://www.journaldemontreal.com/2021/05/22/cegeps-anglais-des-chiffres-qui-reveillent

[11] *L'application de la Charte de la langue française au collégial : un prolongement nécessaire*, document présenté par Pierre Curzi, porte-parole de l'opposition officielle en matière de langue, 2011, p.35

[12] Lacroix, Frédéric, *Pourquoi la loi 101 est un échec,* Boréal, 2020, p.91 à 93

[13] Guay, Richard, Michaud, Pierre, Paquet, François et Poirier, Sophie, *La réussite scolaire au collégial,* P.U.L., 2020, p. iv

dans l'enseignement en français sera à la fois l'occasion de les réintégrer dans la langue commune et de leur prodiguer un enseignement à la hauteur de leur potentiel.

Enfin, il y a le problème des attestations d'études collégiales en anglais. La loi 96, en gelant leur progression, ne fait qu'entériner une situation où des milliers d'étudiants internationaux viennent étudier en anglais dans les collèges du Québec. En 2019, ils étaient 22 805 au total (toutes langues confondues) dans l'ensemble des collèges. Or la proportion d'entre eux qui connaissent l'anglais, mais pas le français, n'a fait qu'augmenter au fil des années : 81,3 % connaissent l'anglais, contre seulement 52,2 % qui connaissent le français[14]. Ajoutons aussi que la loi 96 ne s'applique pas à la formation professionnelle aux adultes, ce qui constitue un angle mort important.

Il est urgent de mettre fin à cette marchandisation de l'éducation en étendant la loi 101 au cégep. Le gouvernement du Québec pourrait alors recentrer ses efforts sur l'accueil des étudiants étrangers francophones, dont un nombre important est injustement refusé par Ottawa, et sur l'amélioration des mesures de francisation pour les nouveaux arrivants.

La loi 101 au cégep réintégrerait donc chaque année dans l'enseignement en français des milliers de jeunes francophones et allophones. Elle permettrait d'établir que le français est la langue normale des études collégiales, et que les cégeps français ne sont pas des cégeps de seconde catégorie, voués à former des étudiants moins performants et à délaisser la formation préuniversitaire au profit du technique. Nous présentons dans ce qui suit des statistiques qui

[14] Lacroix, Frédéric, *Un libre choix? Cégeps anglais et étudiants internationaux : détournement, anglicisation et fraude,* MQF, 2021, p. 102

démontrent que la fréquentation d'un cégep français accroît considérablement la probabilité de mener durablement une vie en français.

L'effet de francisation des cégeps français : une intégration durable à la langue commune et un levier pour augmenter la découvrabilité de la culture francophone par les jeunes

La fréquentation de l'université

Aller au cégep en français prédispose à aller à l'université en français. 86 % des francophones qui étudient au cégep en français désirent aller à l'université en français, contre 19 % pour ceux qui vont au cégep en anglais. Quant aux allophones, 81 % de ceux qui vont au cégep en français désirent aller à l'université dans la même langue, contre seulement 8 % pour ceux qui ont étudié en anglais[15]. On sait que l'UQAM, notamment, subit une baisse de ses effectifs au profit de Concordia. Frédéric Lacroix a démontré que « […] l'effectif global de l'UQAM est passé de 38 800 étudiants en 1995 à 35 250 en 2022, soit un déclin de 3 550 étudiants ou 9,15 %. Sur la même période, l'effectif de Concordia est passé de 24 844 à 38 744, soit une augmentation de 13 900 étudiants ou 55,95 %[16]. » La loi 101 au cégep serait une façon d'augmenter le nombre d'étudiants dans les universités francophones.

La langue de travail

Un étudiant a douze fois moins de chance de travailler en anglais si le français est la langue de l'établissement où il a obtenu son dernier diplôme: 4 %, contre 48 %, s'il a étudié dans un

[15] Sabourin, Patrick, Dupont, Mathieu et Bélanger, Alain, *Analyse des facteurs orientant les francophones et les allophones dans le choix d'un cégep sur l'île de Montréal*, Rapport de l'IRFA, 2010, p.41

[16] https://www.action-nationale.qc.ca/revues/484-numeros-publies-en-2023/mars-2023/2048-la-chute

établissement anglophone. Les étudiants des établissements postsecondaires français (toutes langues maternelles confondues) travailleront en français dans une proportion de 96 %. Les étudiants des établissements postsecondaires anglais (toutes langues maternelles confondues), dans une proportion de 52 %[17]. Rappelons que le français comme langue de travail a reculé de 2 % dans l'ensemble du Québec de 2001 à 2021 (de 81,8 % à 79,9 %), et davantage à Montréal, en baisse de 3 % pour la même période (de 72,8 % à 70 %). Un travailleur québécois sur cinq ne travaille pas en français[18].

L'intégration des allophones au français langue commune et la diversité linguistique

Les allophones qui étudient au cégep français parlent beaucoup plus français à la maison (35,1 %), et parlent davantage une langue issue de la diversité (62,5 %) (autre que le français ou l'anglais) que ceux qui étudient en anglais. Ils ne parlent l'anglais à la maison que dans une très faible proportion (2,4 %)[19]. Ces allophones ont davantage tendance à fréquenter des amis francophones : 85 %, contre 15 % chez ceux qui fréquentent le cégep anglais[20]. Ils ont aussi davantage tendance à utiliser le français dans l'espace public, par exemple dans les commerces (93,2 % contre 40,1 %)[21]. On peut penser que ce sont là des conditions très favorables à une intégration réussie à la société québécoise. La loi 101 au cégep serait donc une bonne façon d'améliorer l'intégration des allophones à la société québécoise, ce qui est une des raisons principales de l'adoption de la loi 101 en 1977.

[17] https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220405/cg-b001-fra.htm
[18] https://www.journaldemontreal.com/2022/11/30/un-quebecois-sur-cinq-ne-travaille-pas-en-francais-selon-statistique-canada
[19] Sabourin, Patrick, Dupont, Mathieu et Bélanger, *Le choix anglicisant : une analyse des comportements linguistiques des étudiants sur l'île de Montréal,* IRFA, 2010, p.7
[20] Ibid., p.8
[21] Ibid., p.6

Effet sur la langue parlée dans l'espace public

91,9 % des francophones qui ont étudié en français utilisent le plus souvent le français dans l'espace public, contre 61,3 % pour les francophones qui ont étudié en anglais[22]. Ces données ne font pas de distinction entre les niveaux d'études, mais démontrent qu'étudier en français accroît la tendance à utiliser cette langue dans l'espace public. Une autre étude cible l'effet spécifique des études postsecondaires. Alors que 52 % de ceux qui ont étudié en anglais utilisent le plus souvent le français dans les commerces de proximité, cette proportion monte à 95 % chez ceux qui ont étudié en français[23].

La consommation culturelle

Les étudiants des cégeps français préfèrent écouter des films en français dans une proportion de 60 %, contre une moyenne de 3,8 % dans les cégeps anglais (plus précisément : 12,7 % pour les francophones et 2,8 % pour les allophones des cégeps anglais). Ils passent environ 20 % de leur temps d'écoute de la vision en français dans les cégeps anglais (francophones : 33,9 %, anglophones, 12,6 %), contre 64 % dans les cégeps français (66,3 % pour les francophones)[24].

La recherche

De nombreuses recherches scientifiques sont menées chaque année dans les collèges. La recherche au collégial porte notamment sur la pédagogie, la technologie, et les transferts technologiques[25]. Des chercheurs ont déploré le fait qu'il soit impossible de savoir quelle

[22] *Langue publique au Québec en 2016, 2, L'espace public,* OQLF, 2019, p.16
[23] *Langue française au Québec : usages et comportements des 18 à 34 ans en 2021,* OQLF, 2022, p.6
[24] Sabourin, Patrick, Dupont, Mathieu et Bélanger, *Le choix anglicisant : une analyse des comportements linguistiques des étudiants sur l'île de Montréal,* IRFA, 2010, p.9
[25] Duhaime, Éric N., *Portait et retombées de la recherche au niveau collégial*, IREC, 2019, p.1

proportion de ces recherches a lieu en français, notamment en raison de nombreuses collaborations avec des entreprises privées, frappées d'un sceau de confidentialité[26].

Ce que l'on sait, c'est que le financement de la recherche au collégial a beaucoup augmenté depuis 2007, passant d'un peu plus de 1 M$ à 5,5 M$ environ en 2017-2018 (en dollars constants de 2017)[27] :

-257 enseignants ont eu du dégrèvement en 2016-2018 pour faire de la recherche.

-890 techniciens, scientifiques et administrateurs ont collaboré à ces projets, pour la même période, de même que 384 étudiants et stagiaires.

-plus de 8 500 étudiants ont participé à ces études[28].

Compte tenu de la tendance à l'anglais dans la recherche scientifique, et de la quasi-disparition du français dans la recherche en sciences naturelles et technologie à l'université, nous pensons que la recherche au collégial représente un apport non négligeable à la vie intellectuelle et scientifique du Québec. Il est donc urgent de faire la lumière sur la proportion de ces recherches qui a lieu en français. Ce qui est certain, c'est qu'appliquer la loi 101 au cégep ne peut logiquement qu'augmenter cette proportion.

[26] *La place du français en enseignement supérieur,* Rapport de recherche, LIRES, p.22
[27] Duhaime, Éric N., *Portait et retombées de la recherche au niveau collégial*, IREC, 2019, p. 51
[28] Ibid., p.71

L'effet de francisation de la loi 101 au cégep

- 20 000 étudiants, parmi les cotes R les plus fortes du Québec, majoritairement au préuniversitaire, et 2000 professeurs de plus dans le réseau collégial français

- des francophones qui se dirigent vers l'université en français dans une proportion de 86 %, et des allophones, dans une proportion de 81 %

- des étudiants qui ont 12 fois moins de chance de travailler en anglais

- des allophones qui parlent davantage le français (35,1 %) à la maison, ou une langue de la diversité (62,5 %), mais qui y parlent peu l'anglais (2,4 %), qui fréquentent des amis francophones (85 %) et utilisent le français dans l'espace public (93,1 %)

- des étudiants qui utilisent le français à 95 % dans l'espace public

- des étudiants qui consomment en moyenne 60 % de films, et 64 % de télévision en français

- augmentation de la recherche en science, technologie et pédagogie en français

Conclusion

L'impact historique des cégeps

Le réseau collégial se trouve au cœur de la société québécoise. Les étudiants au cégep français sont sans l'ombre d'un doute mieux intégrés au français langue commune que les francophones et allophones qui étudient au cégep anglais. Du choix de l'université, au travail, à l'espace public, à la culture et dans la recherche, étudier au cégep en français mène à vivre en français.

Notons toutefois que les données scientifiques sur l'état du français sont incomplètes. Nous souhaitons que le nouveau Commissaire à la langue française, Benoit Dubreuil, ait tous les moyens nécessaires pour évaluer la situation de notre langue commune. De façon plus générale, il est urgent de stimuler et financer davantage la recherche en la matière, qui souffrent d'un déficit patent, notamment dans les universités.

Rappelons enfin que le gouvernement du Québec a créé le réseau collégial à la fin des années 60 pour permettre l'accès d'un plus grand nombre de francophones aux études supérieures. Il s'agissait de modifier dans le sens du bien commun la structure socioéconomique du Québec. Selon l'économiste Pierre Fortin, ce projet a réussi dans une bonne mesure. Le réseau collégial a eu un impact historique sur le taux d'emploi et les salaires, qui ont augmenté, et sur les inégalités sociales, qui ont diminué[29]. Il peut encore exercer une influence positive de ce type, c'est-à-dire à l'échelle de l'histoire du Québec qui est en train de s'écrire. Le temps des demi-

[29] Fortin, Pierre, Havet, Nathalie et Van Audenrode, Marc, *L'apport des cégeps à la société québécoise*, Étude préparée pour la Fédération des cégeps, 2004, p.37

mesures est passé. Avec un appui massif de 69 % des francophones en faveur de la loi 101 au cégep[30], le temps est venu de concrétiser cette mesure qui n'est en fait que la normalité : que le réseau public des cégeps enseigne à tous les francophones et allophones dans la langue commune du Québec. La seule mesure qui pourrait avoir un impact comparable serait l'extension de la loi 101 au premier cycle universitaire. La discussion à ce sujet est d'ailleurs bien entamée, et nous ne manquerons pas d'y participer.

Membres du Regroupement pour le cégep français signataires du mémoire :

Georges-Rémy Fortin, Collège de Bois-de-Boulogne

Yannick Lacroix, Collège de Maisonneuve

Aïcha Van Dun, Cégep de Lanaudière à L'Assomption

Marie-Lou Bouchard, Collège de Rosemont

Nicolas Bourdon, Collège de Bois-de-Boulogne

Frédéric Belzile, Collège Ahuntsic

Jean-François Vallée

Jean-François Bergeron, Cégep de Drummondville

Richard Vaillancourt, Collège de Bois-de-Boulogne

Céline B. La Terreur, Cégep du Vieux-Montréal

[30] https://www.journaldemontreal.com/2022/06/03/sondage-peu-croient-a-limpact-de-la-loi-96?fbclid=IwAR3aIrWxYBkRXjbUldDgEt5vGkWo1PjTgrVdUCCYJEREbWEjZwXPyX1GpCA

Annexe

41 syndicats de professeures et de professeurs de cégep ont pris position en faveur de l'extension de la loi 101 au cégep.

LOI 101
REGROUPEMENT POUR LE CÉGEP FRANÇAIS

1. La Pocatière, 21 avril 2021
2. Montmorency, 2 septembre 2021
3. Bois-de-Boulogne, 30 novembre 2021
4. De Maisonneuve, 19 janvier 2022
5. Sainte-Foy, 2 février 2022
6. De Lanaudière (à l'Assomption), 10 février 2022
7. F-X Garneau, 17 février 2022
8. Rimouski, 22 février 2022
9. De Rosemont, 23 février 2022
10. Saint-Jérôme, 23 février 2022
11. De Saint-Laurent, 23 février 2022
12. Saint-Hyacinthe, 9 mars 2022
13. Jean-de-Brébeuf, 9 mars 2022
14. André-Laurendeau, 9 mars 2022
15. Ahuntsic, 10 mars 2022
16. De Lanaudière (à Terrebonne), 15 mars 2022
17. Saint-Félicien, 16 mars 2022
18. St-Jean-sur-Richelieu, 17 mars 2022
19. Thetford, 23 mars 2022
20. Gérald-Godin, 28 mars 2022
21. Beauce-Appalaches, 31 mars 2022
22. De Lanaudière (à Joliette), 5 avril 2022
23. Édouard-Montpetit, 6 avril 2022
24. De Lévis, 6 avril 2022
25. Du Vieux Montréal, 13 avril 2022
26. Chicoutimi, 14 avril 2022
27. Jonquière, 14 avril 2022
28. Matane, 19 avril 2022
29. Sorel-Tracy, 19 avril 2022
30. Marie-Victorin, 20 avril 2022
31. Trois-Rivières, 29 avril 2022
32. Rivière-du-Loup, 10 mai 2022
33. Victoriaville, 18 mai 2022
34. Lionel-Groulx, 25 mai 2022
35. Campus Notre-Dame-de-Foy, 27 mai 2022
36. Institut maritime du Québec, 27 mai 2022
37. Valleyfield, 3 juin 2022
38. Centre d'études de Charlevoix, 6 juin 2022
39. Cégep de l'Outaouais, 23 août 2022
40. Cégep Limoilou, 31 août 2022
41. Cégep de Drumondville, 6 septembre 2022
42. ...